

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1515
~~E/CN.4/Sub.2/1981~~
8 septembre 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-huitième session
Point 12 du projet d'ordre du jour provisoire^{*/}

Sous-Commission de la lutte contre les
mesures discriminatoires et de la
protection des minorités
Trente-quatrième session
Point 6 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES
PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note verbale datée du 4 septembre 1981, adressée à la Division des
droits de l'homme par la Mission permanente d'Israël auprès de
l'Office des Nations Unies à Genève

"La Mission permanente d'Israël présente ses compliments à la Division des droits de l'homme et a l'honneur de lui communiquer le texte ci-joint.

La Mission permanente d'Israël saurait gré à la Division des droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, au titre du point 6 de l'ordre du jour de sa présente session."

^{*/} E/1981/25, chapitre XXVI.

ANNEXE

La Mission permanente d'Israël appelle à nouveau l'attention sur une sérieuse aggravation, depuis six mois, de la situation touchant le traitement réservé à la minorité juive d'Union soviétique par les autorités de ce pays.

Cette aggravation s'est traduite d'abord par une réduction draconienne du nombre de Juifs autorisés à quitter le pays pour rejoindre des membres de leurs familles en Israël. Alors qu'en 1979, 51 000 Juifs avaient été autorisés à quitter l'URSS, ce nombre est tombé à 21 000 en 1980 et, si la tendance actuelle persiste, il atteindra à peine 10 000 cette année. En juillet 1981 789 Juifs seulement venus de l'URSS sont arrivés à Vienne et, en août, leur nombre est tombé à 430.

On assiste à cette situation alors que des milliers de Juifs qui ont présenté des demandes sont contraints d'attendre indéfiniment (certains depuis déjà 10 ans ou davantage), séparés de ceux qui leur sont chers et exposés à de cruelles persécutions de la part des autorités. Des milliers d'autres se voient même refuser l'autorisation de présenter une demande d'émigration, pour des raisons parfaitement injustifiables; des milliers d'autres encore sont artificiellement empêchés de recevoir les invitations que leur adressent des membres de leur famille vivant en Israël.

De plus, après une brève période où les autorités soviétiques ont semblé renoncer à leur répression judiciaire contre les activistes juifs, on a assisté, ces derniers mois, à une nouvelle vague d'arrestations et de procès dirigés contre les personnes suivantes : Victor Brailovski, de Moscou; Kim Friedman et Vladimir Kislik, de Kiev; Stanislav Zubko et Yevgeny Lein, de Leningrad; Osik Lokshin et Vladimir Tsukerman, de Kichinev.

Ces sept nouveaux prisonniers de Sion, tout comme ceux qui purgent des peines infligées antérieurement, sont punis uniquement pour avoir exprimé le voeu d'émigrer vers leur foyer national.

Dans le contexte des arrestations d'activistes juifs, les autorités ont aussi nettement intensifié leur répression contre les activités culturelles et les séminaires scientifiques juifs, s'en prenant particulièrement aux enseignants et aux élèves qui suivent des cours privés d'hébreu.

Il convient de rappeler que les violations des droits susmentionnées ont pour toile de fond une propagande et une agitation antisémites sans répit dans les médias soviétiques et une discrimination persistante contre les Juifs dans l'éducation et dans l'emploi.

Le traitement des Juifs d'URSS par le Gouvernement soviétique se caractérise depuis longtemps par toute une série de graves violations des droits de l'homme. L'intensification récente des pressions exercées contre cette minorité traduit, dans les pratiques soviétiques, une régression inquiétante qui mérite de susciter des protestations dans toutes les régions du monde civilisé.